



NATIONS
CONSEIL
DE SECURITE

**FILE COPY
RETURN TO
DISTRIBUTION**
Bureau C. 111

Distr.
GENERALE
S/5697
13 mai 1964
ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE EN DATE DU 13 MAI 1964 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre du Gouvernement royal du Cambodge, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-jointe la plainte que le Gouvernement royal adresse au Conseil de sécurité au sujet des agressions répétées américano-sud-vietnamiennes contre le territoire et la population civile du Cambodge.

Par conséquent, conformément à l'Article 35 de la Charte et à l'article 3 du règlement intérieur provisoire du Conseil, je vous prie de bien vouloir réunir le Conseil de sécurité dans le plus bref délai possible pour qu'il examine la situation résultant de ces actes d'agression.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) SONN VOEUNSAI
Représentant permanent du Cambodge
auprès des Nations Unies

MESSAGE ADRESSE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE DES NATIONS UNIES

Monsieur le Président,

Le 16 avril 1964, le Gouvernement royal du Cambodge avait l'honneur de présenter au Conseil de sécurité des Nations Unies pour son information le dossier des agressions commises par les forces armées américano-sud-vietnamiennes contre le territoire et la population du Cambodge en 1963 et 1964. A cette occasion, le Gouvernement royal se permettait d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la situation à la frontière khméro-sud-vietnamienne, en se réservant le droit de solliciter son intervention en cas de nouvelle violation.

Or le 7 mai 1964, vers treize heures trente, une unité blindée des forces régulières du Sud-Viet-Nam, composée de treize engins du type M113, a effectué un raid terroriste en territoire cambodgien, au village de Taey, province de Svay-Rieng. Au cours de leur avance d'environ trois kilomètres, les envahisseurs ont assassiné six paisibles paysans khmers et tué le chef de poste de la garde provinciale du lieu. Les cadavres ont été détroussés par les soldats sud-vietnamiens qui ont, en outre, pillé les biens de la population.

Le 8 mai, dans la matinée, cette même unité blindée franchissait à nouveau notre frontière en direction du village de Thlork, dans la même province. Mais les assaillants se sont heurtés à nos forces qui ont détruit un engin blindé et anéanti son équipage. Un soldat blessé est tombé entre nos mains et a été fait prisonnier.

Ce même jour, la Commission internationale de contrôle s'est rendue sur les lieux et a effectué les enquêtes et constats sur cette agression criminelle absolument injustifiable qui est, en fait, une répétition de l'attaque de Chantrea du 19 mars dernier. Au cours de son interrogatoire par les membres de la Commission, le prisonnier sud-vietnamien a confirmé que des officiers américains participaient à ces deux dernières agressions.

En conséquence, le Gouvernement royal du Cambodge se voit contraint de déposer devant le Conseil de sécurité une plainte contre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam pour leurs agressions répétées contre le

Cambodge, Membre des Nations Unies, avec violations de l'intégrité territoriale et assassinat de populations civiles sans défense, tous actes constituant incontestablement des violations de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement royal demande instamment l'envoi au Cambodge d'un groupe d'enquêteurs des Nations Unies, afin de vérifier le bien-fondé des accusations de complicité avec les rebelles au Gouvernement de Saigon, portées par les Etats-Unis contre le Cambodge pour justifier leurs attaques du territoire khmer.

A cet égard, le Gouvernement royal rappelle que sa demande de convocation de la Conférence de Genève, afin d'accorder au Cambodge la reconnaissance et la garantie de sa neutralité et de son intégrité territoriale, s'est heurtée jusqu'à ce jour à l'opposition des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne. Cette demande cambodgienne impliquait l'instauration d'un contrôle international particulièrement strict du territoire khmer, notamment des régions frontières du Sud-Viet-Nam. Or il convient de souligner que le Gouvernement des Etats-Unis a toujours refusé de prendre en considération cette proposition de contrôle qui donne toute la mesure de la sincérité de la neutralité cambodgienne.

Le Gouvernement royal tient enfin à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation à la frontière khméro-sud-vietnamienne et sur la menace qui pèse sur la sauvegarde de la paix et de la stabilité de cette région du monde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) HUOT SAMBATH

Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

